

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Josée Decheve Date et signature (2) : [Signature] **05 AVR. 2000**

2. Intitulé de l'unité de formation : GESTION DU STRESS ET DU TEMPS EN MILIEU HOSPITALIER

CODE DE L'U.F. (3)	<u>94 4001 034 F2</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	902
--------------------	-----------------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : **28 AVR. 2000**

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

ANNEXE 1

Finalités de l'unité de formation

1. - Finalités générales

Comme le précise l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les finalités principales de celui-ci sont de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels ;

2. - Finalités particulières

Les finalités particulières de l'unité de formation visent un objectif de gestion du stress et de gestion du temps, plus particulièrement liées à des variables professionnelles spécifiques au milieu hospitalier, par une meilleure compréhension des phénomènes et par la maîtrise des stratégies individuelles pour évaluer et gérer le stress personnel et le temps en milieu hospitalier.

ANNEXE 2

1. - Capacités préalables requises

Le candidat à l'inscription dans l'unité de formation est un professionnel actif dans le domaine hospitalier et exerce en tant que professionnel de la santé dans les hôpitaux ou les institutions qui ont établi un lien avec ceux-ci.

Ainsi est-il habilité à établir ou participer à l'élaboration des diagnostics dans les différentes matières concernées (médicales, paramédicales, psychologiques et sociales).

2. Titres pouvant en tenir lieu

Les titres de docteur en médecine, de licencié ou gradué en psychologie, de licencié ou gradué en kinésithérapie, de licencié ou gradué en logopédie, de licencié ou gradué en diététique, d'infirmier(e) gradué(e), de gradué en assistance sociale, de gradué en ergothérapie et l'attestation d'une expérience professionnelle en milieu hospitalier ou en institution liée à celui-ci peuvent en tenir lieu.

ANNEXE 3

Constitution de groupes ou regroupements

La formation comportant des travaux de séminaires, il est souhaitable de ne pas dépasser 16 étudiants par groupe.

ANNEXE 4

Programme des cours

En "*Méthodologie de gestion du stress et du temps*", l'étudiant sera capable

- de démontrer, à partir d'étude de cas tirés de l'expérience en milieu hospitalier, que le concept de stress comporte, à la fois, une valeur positive et négative,
- de définir et d'exploiter le concept de "syndrome général d'adaptation" appliqué à des activités hospitalières, de décrire et de repérer les signes personnels et niveaux de tension objectivement reconnaissables, notamment en relation avec son cadre de vie privée et son activité professionnelle en milieu hospitalier,
- de décrire le concept de "personnalité A", génératrice de stress négatif et de se situer sur l'échelle de celle-ci,
- de reconnaître les moments chronophages.

L'objectif final est de permettre à l'étudiant de clarifier ses objectifs personnels de vie dans son cadre professionnel et leur(s) conséquence(s) afin de maîtriser la formation du stress négatif.

ANNEXE 5

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable

- * de démontrer que le stress comporte, à la fois, un sens positif et négatif,
- * de décrire le concept de "syndrome général d'adaptation",
- * d'intégrer les concepts développés dans sa vie quotidienne et son cadre professionnel,
- * d'exploiter les concepts développés dans le programme,
- * d'appliquer de façon concrète les objectifs qui précèdent dans des cas vécus, issus de son expérience professionnelle en milieu hospitalier.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant

- * de démontrer et de détailler son argumentation,
- * d'enrichir sa réflexion d'illustrations adéquates issues du programme ou de sa recherche personnelle,
- * de tenir un raisonnement logique, rigoureux et précis dans un langage explicite et précis,
- * de distinguer les apports de la science de ses avis et opinions personnels.

ANNEXE 6

Chargés de cours

Les chargés de cours seront des experts.

Les experts sont des personnes ayant des compétences et une pratique professionnelle dans le domaine de la gestion du stress et du temps depuis deux années au moins.

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A
L'UNITE DE FORMATION A**

« Gestion du stress et du temps en milieu hospitalier »

Date d'approbation : Date d'application obligatoire : Date limite d'application :

Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire
	902	La gestion du stress et du temps en milieu hospitalier	944001U34F1	902	Gestion du stress et du temps en milieu hospitalier

(1) l'un ou l'autre selon le cas.